



Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes  
**ALPC**  
Action, Lien, Protection et Combat  
pour L'Enseignement Agricole Public

**N°1**

Janvier 2016

Sommaire :

- Etat des lieux d'une nouvelle Région - p 2
- ALPC en quelques chiffres - p 3
- L'Enseignement Agricole Public - p 4 - 5
- Apprentissage et Formation continue - p 6
- Organisation académique de l'Enseignement agricole - p 6
- Pour les agents territoriaux - p 7
- Une réforme d'abord économique - p 8
- Pour le maintien des Chefs de SRFD - p 8
- Une opacité qui doit être levée - p 9
- Déclaration intersyndicale du 17/12/15 - p 10 - 11

*Premier CSR Inter-régional ALPC - 17 novembre 2015*

La loi du 16 janvier 2015 (délimitation des nouvelles régions) puis la loi du 7 août 2015 (nouvelles compétences des régions) ont abouti à la mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à une nouvelle entité territoriale : la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes - (ALPC).

Une réforme territoriale qui aura des conséquences très importantes sur l'organisation de l'Enseignement Agricole public et pour lesquelles nous n'avons à ce jour que très peu d'informations.

Le mardi 17 novembre 2015, les Conseils Syndicaux Régionaux d'Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes se sont réunis à Angoulême pour faire un tour d'horizon des problèmes liés à cette fusion de nos régions.

Un trentaine de personnes s'est retrouvée au Lycée agricole de l'Oisellerie pour ce premier Inter CSR. Serge Pagnier, Secrétaire général adjoint, en charge du Secteur Politique Scolaire et Laïcité, était également présent.

A l'ordre du jour : le nombre d'établissements et d'EPL Établissement Public Local par région actuel ; la carte des formations; le rapport public/privé; rapports avec l'organisation des services administratifs; les problèmes spécifiques à certaines régions; l'organisation de l'apprentissage et de la formation continue ; le CHSCTREA ; les forces syndicales en présence ; l'organisation à venir pour le Snetap-FSU ...

A l'issue de cette réunion, les

secrétariats des trois régions avaient décidé d'interpeller ensemble le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, DRAAF-préfigurateur. Ils l'ont rencontré le 27 novembre 2015, à Limoges, dans le cadre d'une semaine d'action nationale.

Ce premier bulletin Inter régional fait un état des lieux de cette nouvelle région et une synthèse des enjeux, particulièrement pour l'Enseignement agricole Public et ses personnels en situation.



17 novembre 2015  
Angoulême  
CSR Inter régional



## Etat des lieux d'une nouvelle Région ...

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a fait passer le nombre de régions métropolitaines de 22 à 13 depuis le 1er janvier 2016. Ces nouvelles régions sont constituées par l'addition d'anciennes régions sans modification des départements qui les composent.

Ainsi les 3 anciennes régions Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes n'en forment plus qu'une seule. Le nom et le chef-lieu de cette nouvelle région seront fixés par décret en Conseil d'État avant le 1er octobre 2016, après avis du nouveau Conseil régional élu aux élections de

« Les 3 anciennes régions Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes n'en forment plus qu'une seule. »



décembre 2015.

Ce redécoupage s'est accompagné de la loi du 7 août 2015, et portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Troisième volet de la réforme des territoires, elle renforce et confie de nouvelles compétences aux régions.

Les compétences des Régions sont principalement renforcées dans les domaines de l'économie, de l'aménagement des territoires et des transports :

\* Economie : monopole des aides directes aux entreprises, élargissement du champ du SRDE (Schéma régional de développement économique) vers l'innovation et l'internationalisation des entreprises,...

\* Aménagement et Transports :

gestion des gares routières et des transports inter urbains par car, ainsi que des transports scolaires (compétences jusqu'ici dévolues aux Départements) ; élaboration d'un plan de prévention et de gestion des déchets, ...

**En revanche, les Régions perdent la "compétence générale" qu'elles avaient jusqu'ici, à savoir la faculté d'intervenir en dehors de leurs domaines de compétences** (Aménagement, formation, économie, tourisme, culture, sport,...).

La loi modifie également, à partir de janvier 2017, le seuil de l'intercommunalité qui est relevé de 5 000 à 20 000 habitants et augmente les compétences des intercommunalités.

## *ALPC en quelques chiffres ...*

La nouvelle Région Aquitaine - Limousin - Poitou Charentes - est la plus grande région de France en superficie. Avec ses 84 100 km<sup>2</sup>, répartis sur 12 départements et 4503 communes, elle dépasse même la surface de l'Autriche. A elle seule elle représente 15,5 % du territoire national.

Avec un peu plus de 5,8 millions d'habitants elle est la 4<sup>ème</sup> région en terme de population (3,3 millions en Aquitaine - 1,8 millions Poitou Charentes - 0,7 millions en Limousin) et l'équivalent du Danemark. Elle compte 70 habitants au km<sup>2</sup> (contre 116 au niveau national) mais très

inégalement répartis.

Au niveau économique elle est la 4<sup>ème</sup> région de française. Ses 158 milliards d'euros de PIB (soit 7,5 % du PIB de la France).

Là encore il y a une grosse différence entre les zones littorales et celles plus éloignées de la côte.



## *... 1ère région agricole européenne ...*

La nouvelle Région Aquitaine - Limousin - Poitou Charentes est la 1<sup>ère</sup> région agricole d'Europe en chiffre d'affaires (9,4 milliards d'€) et à l'export.

De façon simpliste les grandes zones identifiées sont découpées en une dominante viticole en Aquitaine, l'élevage dans le Limousin et les grandes cultures en Poitou-Charentes. En réalité c'est une agriculture très diversifiée que l'on retrouve sur tout ce territoire et au travers de 85

000 exploitations au total.

En France cette nouvelle région est 3<sup>ème</sup> en terme de surface dédiée à la culture biologique avec environ 130 000 hectares.

Avec 720 kilomètres de côtes elle est également un acteur important des productions en aquaculture, pêche, conchyliculture (32 % de la production totale d'huîtres en France).

Les vins et spiritueux sont bien sûr les produits phare de

cette production agricole. Ils représentent les produits qui rapportent le plus à l'exportation (le Cognac est le produit de la future Région qui sera le plus exporté en valeur devant les vins de Bordeaux).

La filière dans sa globalité (agricole et agro-alimentaire) génère plus de 180 000 emplois.

**La nouvelle Région devient la 1<sup>ère</sup> région agricole d'Europe en chiffre d'affaires**

## *... et 1ère région forestière nationale*

Avec ses 2,8 millions d'hectares de surfaces boisées, Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes est la première région forestière de France métropolitaine.

Cette forêt est principalement constituée du pin maritime des Landes de Gascogne et de sapins, épicéas et Douglas du Massif central pour les résineux. Pour les feuillus on

retrouve surtout les peupleraies de Garonne et des Charentes, les chênaies de la Dordogne et de l'Adour et les hêtraies pyrénéennes.

Cette forêt est largement privée (à 90 %).

Près de 10 millions de m<sup>3</sup> de bois sont exploités chaque année. Les grandes essences sciées sont le peuplier, le Douglas et bien sûr le pin

maritime (première région française pour la récolte et le sciage du pin maritime).

Avec plus de 50 000 salariés et un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros, cette filière de la forêt et du bois est un acteur majeur de l'économie de cette nouvelle région. Et c'est une filière en progression.



## L'Enseignement Agricole Public ...

« L'Enseignement agricole public de la région ALPC scolarisera environ 9500 élèves et étudiants »

Dans cette nouvelle région, l'Enseignement Agricole Public compte 22 EPLEFPA eux mêmes répartis entre 37 lycées (LPA - LEGTA - LGTPA) et disposant de 34 exploitations et 6 ateliers technologiques.

L'Enseignement agricole de la région ALPC scolarise environ 21 000 élèves et étudiants (enseignement supérieur court) soit un peu moins de 15 % des effectifs

nationaux. Le public représente 45 % de cet effectif global (9 500 élèves et étudiants) mais avec d'énormes différences entre l'Aquitaine où l'EAP ne représente que 35 % des effectifs et Le Limousin où il atteint près de 90 % (40 % en Poitou Charentes).

La dotation globale horaire (DGH) de l'ensemble de ces établissements représentera

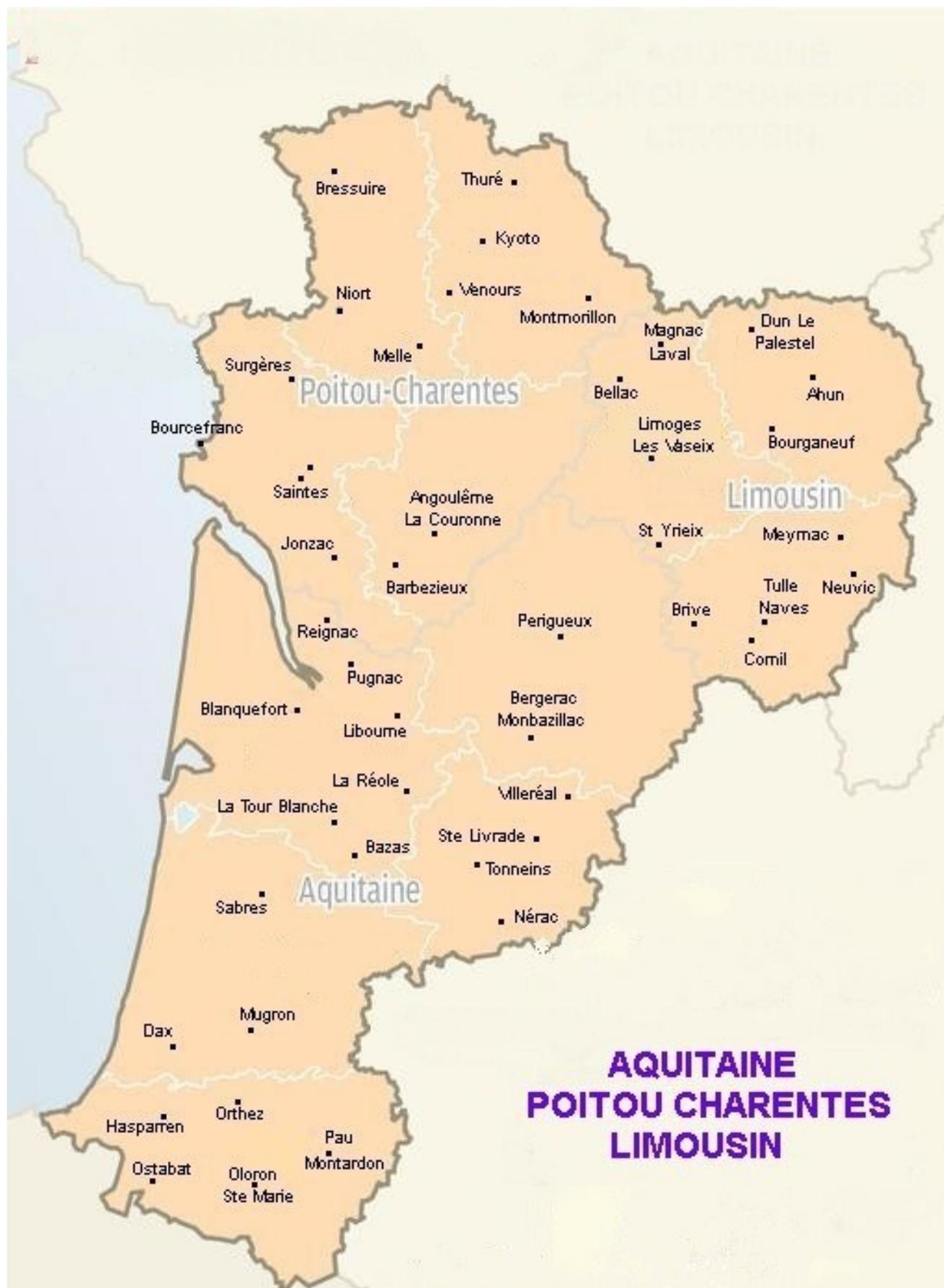
plus de 700 000 heures.

L'Enseignement agricole public a aussi en charge plus de 3 700 apprentis dont près de 2 000 dans la seule Aquitaine. Ces jeunes sont formés dans 16 CFA répartis sur toute la région.

Enfin l'EAP compte plus de 16 000 stagiaires en formation continue (environ 1 730 000 heures) dans 22 CFPPA.

Région ALPC	Structures	Effectifs		
		Scolaires (élèves et étudiant-es enseignement supérieur court)	Apprentissage	Formation continue
Aquitaine	6 EPL 15 lycées 6 CFA 6 CFPPA 15 exploitations	10500 élèves étudiant-es 3700 dans le public (35 %)	2000 apprenti-es	5400 stagiaires 720 000 heures
Poitou Charentes	10 EPL 14 lycées 5 CFA 10 CFPPA 12 exploitations 3 ateliers technologiques	8000 élèves étudiant-es 3150 dans le public (40 %)	1253 apprenti-es	6000 stagiaires 600 000 heures
Limousin	6 EPL 8 lycées 5 CFA 6 CFPPA 7 exploitations 3 ateliers technologiques	3000 élèves étudiant-es 2650 dans le public (88 %)	500 apprenti-es	4700 stagiaires 410 000 heures
Total		21 500 élèves étudiant-es 9 500 dans le public (45 %)	3700 apprenti-es	16000 stagiaires 1 730 000 heures





*Cartographie de l'Enseignement Agricole Public*

## *Apprentissage et formation continue*

### **Les problématiques soulevées par la réforme territoriale**

La réforme territoriale met au grand jour les fortes disparités de conditions de travail des agents de CFAA / CFPPA dans les 3 anciennes régions. Ces disparités portent sur le temps de travail des personnels, sur la rémunération, le nombre de semaines de congés...

A cela s'ajoute des différences dans l'organisation du système : existence ou non d'un animateur régional de réseau, organisation départementale voire tentative de création d'un centre

régional en UFA, convention quinquennale aux contenus divers.

Enfin, les politiques en faveur de l'apprentissage présentent des aspects diversifiés. On déplore une politique volontariste quantitative plutôt que qualitative par l'augmentation du nombre d'apprentis, ainsi qu'un soutien particulier de la région Aquitaine pour développer l'apprentissage dans le privé MFR.

Qu'il s'agisse des disparités dans les conditions de travail des agents, de l'organisation en UFA régional, au risque de casser les structures existantes

ainsi que la représentativité des personnels dans les instances, d'une politique en faveur de l'apprentissage dans le privé, **le Snetap-FSU entend dès à présent faire part de ses inquiétudes. Il estime qu'il est plus que nécessaire de revendiquer un texte réglementaire national pour harmoniser les conditions d'emploi des agents. Il estime aussi que sa présence devra être renforcée dans les organismes paritaires et comités régionaux en charge de la formation professionnelle.**

« La DRAAF se trouve basée à Limoges mais fonctionne en "tri-sites" avec Bordeaux et Poitiers. »

## *Organisation académique de l'Enseignement Agricole*

### **Une organisation en « tri sites »**

Selon les informations données par le DRAAF Préfigurateur, le 27 novembre 2015 lors d'une rencontre bilatérale, le siège de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt (DRAAF) sera installée à Limoges. Elle fonctionnera en "tri-sites" avec un directeur et trois adjoints. Seul le service "forêt-bois" sera présent sur deux sites à Bordeaux et Limoges.

Le SRFD sera multi-sites, avec à sa tête un chef de service sous statut d'emploi de Directeur Adjoint à la Formation et au Développement. Ce statut sera original au niveau national puisque seule une autre région (Rhône-Alpes-Auvergne) devrait être dans le

même schéma. Ce statut particulier permettra d'asseoir sa position tant face au recteur coordonnateur qu'aux services du Conseil Régional. Le Service sera également à Limoges mais deux adjoints seront maintenus à Poitiers et Bordeaux.

Chaque site aura des spécialisations avec des missions cohérentes de proximité. A titre d'exemple, la gestion des moyens (BOP, DGH) se fera à Limoges et le service examen à Bordeaux.

Tous les réseaux de proximité sont maintenus sur chaque site : formation apprentissage et continue, DRTIC, animation d'exploitation, agro-écologie, animation socioculturelle, coopération internationale.

Le poste d'animation socioculturelle n'existant pas en Limousin, les compétences des postes d'Aquitaine et

Poitou Charentes seront donc élargies.

Concernant la présence du Chef de service dans les instances des EPL, il sera une fois par an dans chaque EPL en fonction des problématiques. Les autres Conseils d'Administration seront partagés par les adjoints, le DRAAF affirmant que l'autorité académique sera représentée dans chaque CA.

**Le Snetap-FSU s'interroge et s'inquiète des prérogatives réelles des SRFD adjoints. Seront-ils, par exemple, associés au dialogue de gestion, auront-ils la capacité d'être présents dans les instances, comment seront organisées les instances régionales, ... ?**

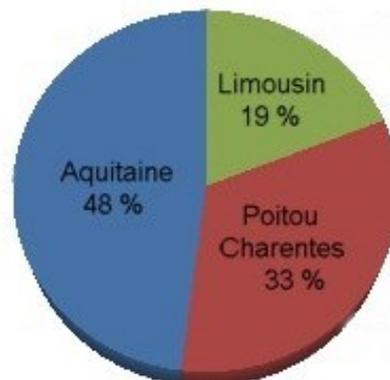


*Pour les agents territoriaux ...***7957 agents territoriaux**

**RÉGION  
AQUITAINE**

La nouvelle région compte près de 8000 agents, titulaires et non titulaires (auxquels s'ajoutent encore 284 apprentis et "emplois d'avenir"). L'ensemble de ces agents, en poste le 31 décembre 2015, ont été automatiquement transférés à la nouvelle région en conservant leurs statuts et conditions d'emploi.

Ils se répartissent de la façon suivante :



Nombre d'agents	AQUITAINE	POITOU CHARENTES	LIMOUSIN
Hôtels Région	988	994	486
Lycées	2839	1608	1042
Total	3827	2602	1528
	7957		



On constate que 74 % des agents de la Région sont affectés dans les lycées en Aquitaine. Avec un effectif d'environ 91 000 élèves et étudiants dans les lycées aquitains (généraux et

professionnels) cela donne un ratio d'un agent pour 32 élèves.

En Poitou-Charentes, sont scolarisés environ 54 000 élèves et étudiants, 61 % des agents sont en lycées, soit un

ratio d'un agent pour 33 élèves. Enfin en Limousin, ce sont 68 % des agents qui exercent en lycées, ce qui donne un ratio quasiment du double pour 18 000 élèves et étudiants : un agent pour 17 élèves.

*Pour le Snetap-FSU et sa fédération*

Comme pour les services de l'Etat, l'organisation des services de la grande Région n'est pas encore annoncée.

Interrogé par la FSU, le Président Alain Rousset s'est engagé durant la campagne électorale de décembre 2015 au maintien des postes, à l'absence de mobilité géographique imposée et à une harmonisation par le haut de l'indemnitaire et des droits sociaux. La FSU veillera au maintien de ses engagements. Mais les

nouvelles régions ont deux ans pour délibérer sur le régime indemnitaire et les conditions d'emploi pour une mise en application au plus tard en 2023. Un tel délai n'est pas acceptable et les promesses devront être tenues avant 7 ans.

**Elle a également demandé un renforcement du dialogue social et obtenu la mise en place de Comités du dialogue social. Elle s'opposera à toute externalisation des services.**

**On le voit, une mobilisation des personnels dans les mois et les années à venir sera indispensable pour faire évoluer cette Région dans le bon sens à commencer lors des nouvelles élections professionnelles qui devront être organisées avant la fin 2016.**



## Une réforme d'abord économique !

Selon le Gouvernement, les objectifs assignés à la réforme territoriale sont de donner davantage de poids au niveau régional en les dimensionnant au niveau européen et en adaptant l'organisation administrative aux nouveaux périmètres.

En réalité elle cherche à réduire l'emploi public.

Le Préfet préfigurateur d'Aquitaine avait d'ailleurs affirmé, très rapidement après sa nomination, dans la presse que « *la Grande Aquitaine, (...)*,

*a pour objectif de réduire les effectifs de son administration* », trahissant ainsi les réelles motivations de cette réforme qui s'avèrent essentiellement économiques.

Il est ainsi attendu que les deux tiers des emplois de fonctionnaire de l'État à supprimer relèveront de cette réforme territoriale des administrations de l'État en région et pour un tiers dans les départements.

La mise à l'écart des tutelles ministérielles pour réaliser des

économies d'échelle substantielles est aussi une volonté de casser les services publics à la française et introduire d'autres formes de service au public. Pas plus les représentants des personnels que les usagers n'ont été consultés sur ces nouvelles organisations administratives et quand ils ont été informés ils n'ont jamais été écoutés.



## Pour le maintien de Chefs de SRFD sur les 3 sites actuels

**L'administration régionale de l'Enseignement Agricole est soumise à une réorganisation territoriale comparable aux autres services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, contrairement au Ministère de l'Éducation Nationale qui a su garder ses académies intactes.**

Ainsi une nouvelle carte se dessine dans l'ensemble des nouvelles régions avec un seul chef de SRFD (Service Régional de la Formation et du Développement) suivie d'une répartition des services sur les actuels sites afin de préserver une prétendue proximité avec les EPLEFPA.

Une proximité géographique sans la garantie des compétences nécessaires aux établissements et à leurs personnels. Pourtant une distance géographique trop forte prise avec les établissements d'enseignement agricole est susceptible de

poser problème aux établissements eux-mêmes, aux personnels et aux usagers.

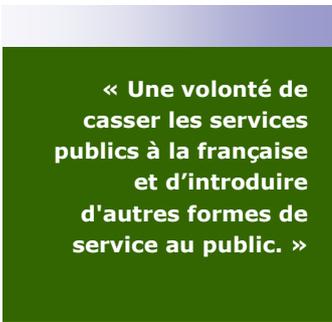
En effet l'éloignement géographique des établissements avec l'autorité académique et le nombre d'établissements à suivre plus important n'est pas compatible par exemple avec l'autonomie pédagogique ou avec l'établissement de la carte scolaire de l'EA.

**La représentation des personnels sera également amoindrie** puisque qu'il y aura, a priori, moins de représentants dans les commissions et comités régionaux (CTREA, CREA, CCPR, CHSCT, CREFOP ...) dans des instances qui à terme pourraient être « recentralisées » sur un site unique régional.

Pour les usagers, les dispositifs d'orientation et d'affectation resteront académiques, on peut alors se

demander comment seront organisés demain leur orientation et leur accès à l'Enseignement Agricole ? De même quelle proximité est prévue pour permettre leur participation aux commissions d'appel présidées par le DRAAF ou son représentant, de décisions disciplinaires ou de conseil de classe des élèves de l'EAP ?

**Puisque la Région ALPC dispose d'un statut particulier avec un responsable du SRFD sous statut d'emploi de Directeur régional Adjoint à la formation et au Développement, pour le Snetap-FSU le maintien de véritables Chefs de SRFD est alors possible. La nomination de SRFD en titre sur chacun des actuels sites préservera une réelle proximité avec les établissements, les personnels et les usagers.**



## Une opacité qui doit être levée

Le Snetap-FSU n'a cessé de dénoncer les conditions dans lesquelles les concertations nationales ont été réalisées par le Ministère de l'Agriculture mais à chaque niveau, les organisations syndicales n'ont été conviées à des réunions, non pas pour donner un avis ou engager une discussion, mais uniquement pour être informées et toujours de façon très insuffisante. L'exemple le plus flagrant est l'opacité dans laquelle la DRAAF elle-même a travaillé à sa réorganisation territoriale comme l'a montré le peu d'éléments dévoilés dans les derniers Conseil d'administration des établissements de 2015.

Le Snetap-FSU a régulièrement fait savoir sa désapprobation sur cette méthode à marche forcée qui, afin d'éviter toutes possibilités de contestation, nie la concertation avec les personnels. Or, ce sont eux

qui au quotidien assurent le bon fonctionnement des services et des établissements et assume les missions de service public. Car encore une fois, il s'agit pour notre syndicat de défendre le service public face à une réforme motivée uniquement par une préoccupation économique qui sous-tend à la réorganisation des services de l'Etat en région et à la Réforme territoriale. En ce sens, le Snetap-FSU s'oppose clairement à tout désengagement, externalisation ou privatisation des missions du service public. De plus, alors que celles-ci sont malmenées dans l'Enseignement Agricole Public en berne depuis de nombreuses années, il entend faire respecter le statut et les missions des agents, garants de leur indépendance dans l'application des missions d'intérêt général qui leur sont confiées. A l'heure où le

Ministère de l'Agriculture affiche une volonté de développer de nouveaux modes de production plus respectueux de l'environnement et plus généralement pour l'application des politiques publiques ambitieuses, cette indépendance est primordiale. le Snetap-FSU restera vigilant sur les conséquences de la réorganisation territoriale et sur le respect et le maintien du statut et des missions des agents. Mais pour ce faire le voile doit être entièrement levé et c'est pourquoi il demande une réunion rapide des trois CTREA existants afin que les représentants des personnels soient informés de la façon la plus claire possible sur les choix déjà fait, sur les perspectives envisagées, sur les conditions d'exercice du dialogue social dans le cadre de la nouvelle région ... et qu'ils puissent en débattre.



## Le Snetap-FSU revendique :

- \* le maintien et le développement de tous les services publics et s'oppose à toute externalisation ou privatisation de ces services par la Région ou par l'Etat,
- \* le maintien de tous les établissements et sites de l'Enseignement Agricole Public qui assurent un maillage du territoire régional,
- \* le maintien du SRFD dans chaque région actuelle avec un Chef de service investi de l'autorité académique.
- \* le maintien des instances locales CTREA, CHSCT, CCP et Commission d'appel avec un regroupement une fois par an pour les décisions et avis inter-régionaux,
- \* l'alternance des réunions régionales présentiels sur les différents sites,
- \* des outils performants de vidéo-conférence dans les lycées avec un accès aux organisations dans le cadre du droit syndical,
- \* une première réunion rapide des trois CTREA regroupés pour une présentation de l'état des lieux de l'EA et les perspectives de travail de la DRAAF pour l'organisation de l'Enseignement agricole public,
- \* une réunion commune du CT de l'enseignement et du

CT des services déconcentrés pour un échange commun sur la formation continue des personnels,

\* une présence des organisations syndicales majoritaires de l'enseignement Agricole Public au CREFOP seule instance de concertation avec la Région à cette heure,

\* des moyens pour les EPL de s'organiser et travailler en réseaux pour les CFA et CFPPA,

\* une politique claire sur l'apprentissage et la formation pour adulte au service des apprenants et répondant aux attentes du territoire.

« Les organisations syndicales ne sont informées qu'après coup des décisions, mais ne sont jamais en possibilité de donner leur avis. »





*Le 17 décembre 2015, la FSU, la CGT, FO et Solidaires ont rencontré pour la cinquième fois le Préfet d'Aquitaine. Vous trouverez ci dessous l'essentiel de leur déclaration commune.*

## ***Déclaration commune lors de l'ouverture de la réunion Interministérielle du 17/12/2015***

Nous vous rappelons **notre rejet de cette réforme territoriale** des services de l'état conduite à la va-vite, sans préparation et concertation préalable et sans que le **SERVICE PUBLIC** ne soit au centre des préoccupations en définissant en premier lieu la nature des missions à assurer, leurs conditions d'exercice et de mise en œuvre et les conséquences sur les usagers du service public.

Nous ne sommes pas ici pour écouter des directeurs préfigurateurs affirmant que tout va bien et que demain ça sera encore mieux.

Pour nous, l'absence de débat sur les enjeux posés par la réforme territoriale, conjuguée à la poursuite des suppressions d'emplois, encore nombreuses malgré les annonces du Président de la République, dans les différentes administrations de l'état vont avoir des effets catastrophiques sur les services rendus aux usagers dans les territoires.

Tout le reste n'est que verbiage et autosatisfaction visant à faire croire à une concertation et un dialogue, alors que cette réforme s'inscrit dans un climat anxiogène pour les personnels qui ont pu conduire, dans certains cas, à des suicides.

La réalité se sont des CT et des CHS qui ont été boycottés un peu partout et lorsqu'ils ont siégé, ont, majoritairement, émis des votes « contre » les projets soumis au vote.

Nous profitons de cette rencontre pour vous interpeler sur quelques questions concrètes qui suscitent de l'inquiétude chez nos collègues :

- 1) Au niveau national, se sont, pour 2016, + de 4000 emplois qui sont supprimés dans les différents ministères disposant de services déconcentrés. ***Combien d'emplois, par direction et par territoire, sont supprimés dans notre nouvelle grande région ?***
- 2) Les études d'impact, selon la DGAFP, évoquent 2000 « mobilités » dont 500 « géographiques » et 1500 « professionnelles » sur le plan national sans que soit comprises les DRDJSCS et les ARS. ***Combien d'agents sont concernés dans la nouvelle région APCL ? Dans quelles directions et quels territoires ?*** Nous rappelons notre opposition totale à toute mobilité forcée !
- 3) Des demandes d'expertise externe ont été sollicitées. ***Combien et où ? Ont-elles été satisfaites ou ont-elles été bloquées par les hiérarchies locales ? En cas de refus pour quels motifs ?***
- 4) C'est après la saisine des CT et des CHS que les micros organigrammes doivent être élaborés au terme d'un débat contradictoire avec les organisations syndicales et après examen par les comités techniques compétents. Les échéances initialement retenues n'ont pu être tenues, les délais initiaux fixés (au 31/10) étant manifestement trop courts. ***Où en est-on, aujourd'hui, dans les directions ?***
- 5) Il semble que les entretiens sur les mobilités aient été engagés avec les agents avant même que l'organisation cible des services n'ait été arrêtée. ***Qu'en est-il dans la nouvelle région ?***
- 6) Un arrêté préfectoral semble devoir être pris pour que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les nouvelles instances de concertation dans la nouvelle région puissent se réunir. ***Où en est-on de cet arrêté concernant les CT et les CHS, dans la nouvelle région fusionnée ?***
- 7) Sur la question de la prime d'accompagnement, il semblerait que les personnels administratifs de l'Education Nationale concernés par une mobilité en soit exclue. ***Qu'est-il ?***
- 8) Lorsque des réorganisations administratives ont conduit à un redécoupage des directions dans plusieurs régions (exemple Douanes où la direction Interrégionale est redécoupée entre Aquitaine/Poitou Charente/Limousin et Midi-Pyrénées/Roussillon ***comment sont répartis les élus en CT ?*** La représentativité des élus ayant été calculée sur la base d'un collège électoral ancien, ne colle plus avec les nouvelles régions.

## *Vos élus régionaux*

*Alain GODOT*  
CFAAH des Landes - Dax  
06 43 57 47 61  
[alain.godot@educagri.fr](mailto:alain.godot@educagri.fr)

*Yannick LE BLANC*  
LEGTA Surgères  
06 88 05 60 02  
[yannick.leblanc@educagri.fr](mailto:yannick.leblanc@educagri.fr)

*Gérard GAGNA*  
LEGTA Neuwic Henri QUEILLE  
06 43 38 36 06  
[gerard.gagna@educagri.fr](mailto:gerard.gagna@educagri.fr)

Bonjour à toutes et à tous,

Pour ne pas faillir à la tradition, les trois bureaux régionaux de la « nouvelle grande région » s'associent pour vous souhaiter une année 2016 la plus agréable, la plus constructive et épanouissante possible, pour vous et tous vos proches.

Nous souhaitons également une année 2016 constructive et favorable à tous les citoyens que nous sommes, sans que la haine et l'intolérance ne progressent davantage...

Cette année sera encore riche en événements de toutes sortes, nous n'en doutons pas. Parmi les sujets qui nous touchent directement la réforme des régions et ses conséquences sur l'EAP est la première à s'imposer dès maintenant.

Pour cette raison il nous a paru très important de faire un premier état des lieux de la réunion de ces trois régions en discernant ses principales caractéristiques.

Dès le 17 novembre dernier, lors d'un premier Conseil Syndical Régional de l'inter-région, nous étions une trentaine à réfléchir ensemble. Après avoir fait la synthèse des moyens et des forces en présence de l'Enseignement Agricole sur ce territoire nous avons essayé de faire le point sur les problèmes et enjeux auxquels nous allons être confrontés.

Ce bulletin reprend une partie du travail effectué mais précise aussi certains points que nous n'avions pas eu le temps d'évoquer.

Nous vous en souhaitons bonne lecture, et comptons sur vous pour nous aider à avancer tous ensemble vers un enseignement public de qualité, au service de ses usagers et de tous ses agents...

Vos trois secrétaires régionaux : Alain Godot, Gérard Gagna et Yannick Leblanc.